

Le 07 juillet 2025



Décidemment, à la Caisse des dépôts, les accords se suivent mais ils ne se ressemblent pas.

Et pourtant, **le SNUP** ne cesse de le dire...

Sous l'ère « Lombard », ce n'était pas facile, mais sous l'ère « Sichel », il faut craindre le pire, sauf si vous êtes son copain ou sa copine... Avec ce nouveau Directeur général, les plus hauts revenus de la maison peuvent prendre une RCIA surtout s'ils ont plus de 59 ans et empocher un gros chèque plafonné dorénavant à 400 000 €. Le SNUP a proposé un plafond à 200 000 € mais il n'a pas été entendu, pourquoi ?

Pendant ce temps-là, les plus bas revenus n'ont plus droit à rien. Surtout les seniors qui sont très loin de ces plafonds de montant et à qui on ne propose plus de CAA pour partir plus tôt.

Et cerise sur le gâteau, si vous avez plus de 75 ans et que vous êtes la copine du DG, vous pouvez rester en poste avec une belle rémunération... Youpi, youpi, c'est encore mieux qu'une RCIA, cela a même l'odeur d'une retraite déguisée.

Et dire que ce DG travaille pour l'intérêt général, on croit rêver...

La Caisse des dépôts maintient donc une RCIA attractive pour les plus hauts revenus de la Maison, et dans le même temps, elle ne propose rien pour les agents qui restent en poste à l'Etablissement public.

Il est vrai qu'avec 5,1 milliards de résultat les temps sont difficiles et qu'il n'existe pas de marge de manœuvre.

Avec autant d'argent, le DG se regarde le nombril, il fait plaisir à ses amis et il ne veut pas récompenser le travail des agents qui lui a pourtant permis d'être nommé.

Dans l'accord cadre en cours de négociation, on ne voit rien venir. Pire, cette DRH est incapable, malgré ses dires, de redresser l'équilibre de l'emploi public. Si cela continue ainsi, et cela peut arriver très rapidement, la Caisse des dépôts ne sera bientôt plus un établissement public administratif... Même spécial.

A priori, le DG en a pris conscience, il l'a affirmé devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Mais il n'a pas été le bon élève en passant salarié de droit privé l'an passé... Surtout que cette année, il devient CDP de droit public afin d'accéder au poste de DG : pour quelqu'un qui voulait quitter la fonction publique, c'est édifiant ! De plus, il ne propose pas de solution forte pour inverser la tendance et il ne souhaite pas recruter à minima 70% de fonctionnaires sur la période triennale à venir.

Le SNUP se demande donc le sens du serment qu'il a prêté devant la Commission de surveillance pour préserver notre Etablissement public ?

Feuilleton à suivre après l'été...